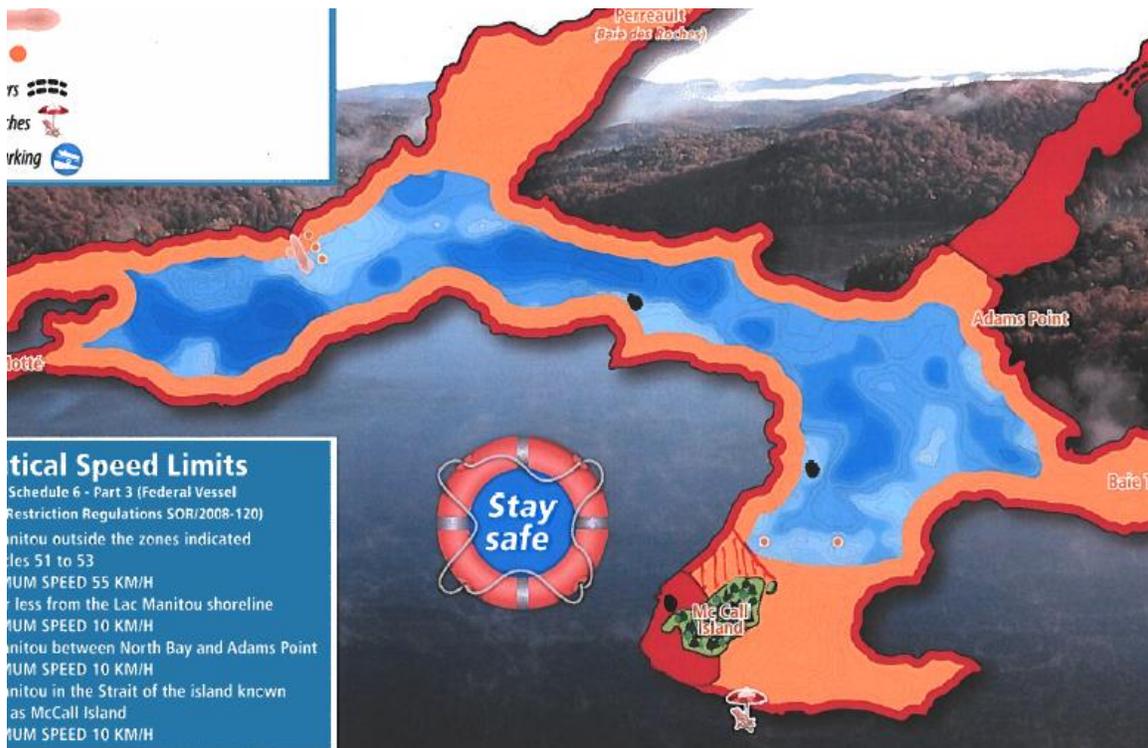




Commentaires / Recommandations des citoyens

- Nous vous demandons de reconsidérer la restriction de 10km/h qui va jusqu'au point Adams, en particulier si l'on ne tire pas un skieur, car il faut permettre un temps de transit plus rapide pour se rendre au lac et à la grande baie - cela évite aussi la congestion. (6)
- Nous pensons également que l'extension des activités de restriction des rives au-delà de 100 m ne serait pas raisonnable et limiterait les activités à une très petite zone du lac qui serait trop encombrée, non sûre et non appropriée
- Abaisser les limites de vitesse et interdire effectivement le ski dans certaines zones met en danger la vie des jeunes skieurs novices. (3)
- Je vous demande donc d'envisager la création d'une sorte de quai public ou d'une zone publique dans le lac ouvert pour permettre aux skieurs novices de partir, en particulier pour les propriétaires de maisons situées entre la baie Lacasse et la pointe Adams. Il y a quelques années, vous avez réduit la limite de vitesse et interdit de tirer les skieurs entre la Baie Lacasse et le chenal menant à la pointe Adam
- En abaissant la limite de vitesse et en interdisant effectivement de tirer les skieurs, les propriétaires de maisons situées le long de cette route ont non seulement été désavantagés (en fait, expropriés d'un droit), mais n'ont maintenant d'autre choix que de prendre des risques supplémentaires pour leurs enfants et petits-enfants en les jetant en eau profonde pour leurs départs de ski nautique
- Les jeunes enfants qui commencent à apprendre à skier doivent avoir une base solide (quai flottant ou zone proche du rivage) pour apprendre à skier. Comme les limites de vitesse sont réduites et que vous proposez une nouvelle réduction des vitesses, prétendument au profit de tous les utilisateurs du lac, il ne serait que raisonnable que tous les utilisateurs soutiennent un espace public où les jeunes skieurs débutants peuvent apprendre à skier
- Ma famille navigue sur le lac Manitou depuis plus de 50 ans et je n'ai connaissance d'aucun accident impliquant des bateaux à moteur entre la baie Lacasse et la pointe Adams. Pourriez-vous me donner des statistiques sur les accidents dans cette région, car je suppose que le nombre d'accidents a joué un rôle dans la limite de vitesse prescrite de 10 km. Je suppose que l'érosion des berges est également un facteur important dans votre prescription d'une limite de vitesse. 10 km, c'est extrêmement lent et je pense qu'une vitesse plus élevée pourrait être prescrite en toute sécurité et ne pas créer un grand sillage. Pourriez-vous m'envoyer une copie de l'étude qui démontre la taille/force des sillages à différentes vitesses

- Une recommandation de la part de Conservation Manitou est d'agrandir la zone rouge dans le détroit de l'île McCall jusqu'à la petite « Ile aux Bleuets » (voir ci-joint). Il y a souvent des nids d'huards le long de la rive de l'île McCall (qui nous appartient) et le plan d'eau est encore très étroit dans cette zone. Aussi, il manque quelques bouées-danger que j'ai indiquées en noir ou il y a des récifs. Voir image.



- Demande une réglementation plus sévère concernant les bateaux "lourds" produisant de grandes vagues où le nombre ne fait qu'augmenter. Les heures restreintes de sports nautiques deviennent infernales. Malgré que ce soit sous juridiction fédérale, le ou la citoyenne nous implore d'ajuster notre réglementation afin d'apporter des ajustements plus sévères. Car les utilisateurs de ce type d'embarcations sont indifférents aux recommandations données par la municipalité
- En tant que parent de quatre enfants, je ne pense pas qu'il soit prudent de recommander les restrictions de 300 m du rivage concernant le surf de sillage assisté par ballast. Cela rendrait la zone de remorquage très encombrée, ce qui serait très dangereux. Une proposition de 100 m est plus raisonnable et appropriée. Un autre qu'elle est la logique dans le 300 m, et aimerait connaître les détails. La pratique des sports nautiques à 100 mètres de la rive. (8)
- Autorisation de pratiquer les sports nautiques dans la baie nord, mais la limite de vitesse de 10km/h ne permet pas ce type d'activité. Pas permettre les sports nautiques dans cette baie simplement

- La pratique des sports nautiques à 100 mètres de la rive
- Opposition à ce que la municipalité encourage les sports nautiques comme le wakeboard dans une certaine zone. Va déranger les résidents qui font face à cette baie. Ceux-ci sont très inquiets. Si ce n'est pas recommandé, pourquoi l'encourager dans une zone particulière? (5)
- Demande à ce que la municipalité n'encourage pas le wakeboard sur la carte, ni dans nos communications
- Endroits critiques à considérer, à noter que la distance de 'Bourke Point' aux Segals dans 'La Grande Baie' n'est que 353m tandis que la distance entre l'ouest et l'est de la Baie Lacasse est de 389m et de l'ouest à l'est à la Baie des Roches, 494m ce qui illustre que les baies dites petites sont plus larges à certains endroits que 'La Grande Baie'
- Enjeux concernant la traduction
- On mentionne que peu de lacs motorisés parmi les nombreux lacs des Laurentides. On indique également que pour les riverains, seule l'autorégulation est suffisante et aucun ajustement supplémentaire n'est nécessaire
- Nous n'avons pas vu cette carte, mais nous avons été informés que, sans consulter ses membres rémunérés, les membres du conseil d'administration de l'AALM ont recommandé que toutes les activités sportives soient menées uniquement dans la zone située directement devant les propriétés de Bloom, Grover et Decklebaum. Bien entendu, nous nous opposons fermement à cette recommandation unilatérale et extrêmement injuste
- Nous remarquons d'ailleurs que vous avez imposé une limite de vitesse de 10 km / h par maison dans les zones rouges. Notre maison est située en bordure de la zone rouge et nous comprenons pourquoi il faut mettre de l'ordre dans ces voies de navigation étroites et peu profondes. Cependant une vitesse de 10 km / h est douloureusement lente, peut-être pourrions-nous la doubler? Cela ne devrait pas provoquer un plus grand sillage ou une augmentation du danger. Cela permettra cependant aux plaisanciers de l'autre côté du lac de venir dans la partie principale et plus grande pour profiter des activités tout en étant en bénéficiant de la sécurité procurée par un espace qui était auparavant apprécié
- Selon la carte récente qui circule sur les lieux où le wakesurf est autorisé, cela aura un impact significatif sur le plaisir de ceux qui préfèrent le ski nautique. En particulier, les eaux les plus calmes se trouvent généralement dans la baie de Paradise. La plupart des skieurs nautiques dépendent des eaux calmes pour pratiquer ce sport en toute sécurité
- En autorisant le wake-surf entre le banc de sable et la baie de Paradise, les vagues "roulent", ce qui rend ces eaux désagréables et dangereuses pour le ski nautique
- Je propose de limiter le wakesurf à la grande baie, du banc de sable à l'embouchure de la baie de Dobrin, et de décourager le wakesurf entre le banc de sable et la baie Paradise,

afin que les wakesurfers et les skieurs nautiques puissent pratiquer simultanément leurs sports respectifs

- Citoyen se questionne à savoir si le lac Manitou a des problèmes d'érosion actuellement?
- Est-ce que la seule étude utilisée pour ce dossier date de 2014 et est pour un autre lac? Il me semble que celle-ci est dépassée et ne représente pas notre lac, est-ce la meilleure façon de procéder?
- AALM ne semble pas avoir informé tous les membres? Je crois donc qu'ils représentent tout au plus 17 foyers qui composent leur conseil d'administration. La ville examine et dépose constamment des règles basées sur la recommandation de 17 foyers ? Est-il normal pour la ville de prendre les recommandations si sérieusement quand 17 foyers se présentent avec une recommandation basée sur une étude qu'ils ont choisie sur Internet et qui date de presque dix ans, la même étude qui contredit une norme mondiale. Un petit groupe de foyers peut-il se présenter avec une étude qu'il a trouvée en ligne, vieille de dix ans, et amener la ville à envisager sérieusement un changement de règle potentiellement dangereux sans autre information ou étude. Dans la recommandation de l'AALM, et selon leurs propres termes, cette étude ne va pas assez loin pour décourager l'utilisation des bateaux de sillage. Ce changement de règle concerne-t-il la sécurité et les rivages ou s'agit-il d'essayer de décourager les gens d'utiliser des bateaux de sillage ?
- Je demande à la ville d'arrêter de déposer cette étude chaque année à la demande de quelques foyers, ces foyers ne représentent pas la ville, ils n'ont pas d'autorité dans la gestion des lacs et n'ont pas de service de recherche. Enfin, je peux fournir beaucoup d'autres études qui confirment une norme mondiale de 200 pieds, je suis heureux de la situation actuelle qui est déjà plus grande que la norme largement acceptée

-https://www.wsia.net/wp-content/uploads/2020/03/WSIA_draft_report_Rev_II.pdf

-<https://nhlakes.org/wp-content/uploads/Commission-to-Study-Wake-Boats-Final-Report-1.pdf>

- En plus de vos deux préoccupations majeures concernant la concentration de l'activité de wake surf dans la baie principale (devant la pointe Adams), j'ajouterais que cela pose également un problème pour les voiliers. Souvent, en raison des conditions météorologiques et de la géographie du lac, la majorité de l'activité de voile/vent a tendance à se dérouler dans cette zone du lac (non seulement pour les courses du dimanche, mais aussi pour la navigation de plaisance régulière). S'ils étaient limités à cette zone, les bateaux de wake surf seraient moins en mesure de garder une distance respectueuse avec les voiliers
- Soutiens la carte proposée par la municipalité, telle qu'elle et apprécie tout le travail qui a été réalisé par l'équipe et le conseil pour élaborer cette-ci. L'objectif recherché est que le lac ait un environnement équilibré pour tous les utilisateurs. (4)
- Ne soutiens pas l'AALM qui désire imposer de nouvelles restrictions. Bien que certains de leurs projets indiquent que l'AALM représente plus de 100 résidents contribuables d'Ivry,

il n'y a pas eu de processus de consultation formel et complet avec les membres de l'AALM concernant leurs recommandations. Je suis membre de l'AALM et j'ai parlé à plusieurs membres de l'AALM qui n'avaient aucune idée que cette discussion avait lieu. En fait, j'ai discuté de cette question avec un nombre important de membres et de non-membres de l'AALM, qui tous s'opposent également à de nouvelles restrictions. (3)